Le comité de coordination
de la mobilisation de Lyon 1

Lyon, le 14 janvier 2009

Lettre ouverte à M. Lionel Collet,
Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
et Président de la Conférence des Présidents d'Universités

Monsieur le Président de l'Université Lyon 1,

Depuis un mois, un mécontentement sur les réformes nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche proposées par le gouvernement gagne les personnels enseignants-chercheurs, BIATOSS, doctorants et étudiants de l'Université Lyon 1. En particulier, les mesures suivantes sont fortement contestées :

- la suppression de postes affectés à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- la non revalorisation des salaires, en particulier pour les personnels BIATOSS ;
- le projet de « décret sur la modification du statut des enseignants-chercheurs », qui dénature l'essence même du métier ;
- le projet de « décret sur le contrat doctoral », qui met en péril le bon déroulement des thèses dans les délais prévus ;
- la création de « chaires d 'excellence » en remplacement de postes CNRS et EC;
- l'urgence dans laquelle a lieu la masterisation de la formation des enseignants ;
- l'absence de garanties budgétaires pour les IUT.

Notre mécontentement s'est manifesté clairement, avec l'organisation de plusieurs AG et réunions dans les UFR et les laboratoires de recherche, trois AG des personnels et des étudiants (avec une participation allant de 150 à 350 personnes), deux actions de blocage du CA (suivies par 100 à 300 personnes), une grève administrative sous forme de rétention des notes d'examens et l'annonce d'une autre grève administrative sous forme de non-transmission des maquettes de masterisation de la formation des enseignants. Nous soulignons aussi que le refus des reformes exprimé par les personnels et les étudiants de Lyon 1 n'est pas isolé en France.

Nous vous demandons de démontrer votre soutien moral par les moyens dont vous disposez.

Nous vous demandons, tout d'abord, de préciser votre position sur les points cruciaux des réformes en acte :

- Sur la suppression annoncée des postes de fonctionnaires affectés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- Sur l'augmentation présumée du budget alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- Sur la proposition de modification du statut des enseignants-chercheurs, en particulier sur
  - l'instauration du service annualisé ;
  - l'absence de réglementation sur la modulation du service ;
  - l'absence de mesures budgétaires accompagnant toute augmentation du potentiel d'enseignement de chaque établissement ;
  - l'absence d'instance indépendante de résolution des conflits dus au changement de contrats (équivalent des Prud'hommes) ;
  - la disparition du quota national de promotions et la gestion locale des carrières.

- Sur la proposition d'instauration d'un « contrat doctoral » unique, en particulier sur
  - l'absence de minimum national sur les salaires ;
  - la possibilité d'un énorme alourdissement du service en « missions d'expertise en entreprise » et autres (267 h/an) ;
  - l'instauration d'une durée rigide de thèse ne prenant pas en compte la diversité des disciplines ;
  - l'absence de réglementation sur l'encadrement des doctorants.

- Sur la masterisation de la formation des enseignants, en particulier sur l'absence du temps et des concertations nécessaires à mettre en place les modifications du plan de formation.

- Sur le nouveau statut des IUT, en particulier sur l'absence de fléchage d'un budget spécifique.

- Sur la revalorisation des salaires, en particulier ceux des personnels BIATOSS.

Nous vous demandons de soutenir vos éventuelles critiques aux reformes nationales en proposant une prise de position collégiale au sein des instances que vous présidez ou dont vous faites partie; prise de position que vous adresseriez à Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Nous vous demandons la tenue d'un congrès exceptionnel, réunissant les seuls élus du CA, CEVU, CS et CTP pour se positionner sur les réformes et les actions de mobilisation.

Nous demandons, en particulier au CA de Lyon 1, de voter

- le refus d'appliquer à Lyon 1 la modulation des services des enseignants-chercheurs, tel qu'elle est envisagée par le décret;

- le refus d'envoyer au ministère les maquettes du plan de formation des enseignants du primaire et du secondaire dans les délais prévus, qui sont inacceptables.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos sincères salutations et de croire en notre profond dévouement pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le comité de coordination
de la mobilisation de Lyon 1